

# JURIDIQUE : DROIT DE LA CONCURRENCE EN NOUVELLE-CALEDONIE

## INTRODUCTION

Selon Joseph STIGLITZ, économiste à la renommée mondiale, « la concurrence est le fondement d'une économie de marché dynamique, mais les entreprises cherchent sans cesse à la restreindre, pour dégager plus de bénéfices...l'un des rôles les plus importants dévolus aux gouvernements consiste à créer des règles du « jeu » permettant à une économie de marché de fonctionner, et celles relatives à la concurrence sont les plus importantes » Ces règles du jeu, d'inspiration européenne, ont désormais leur retranscription en droit local, pour autant, peut-on parler à proprement parler d'un droit calédonien de la concurrence ? Dans l'affirmative qui est le gendarme de cette réglementation ? Le but de cette formation consiste notamment à apporter des réponses à ces questions.

**PUBLIC :** Responsables commerciaux ou marketing, responsables juridiques

**DURÉE :** 7 heures

### OBJECTIFS

Maîtriser les grandes notions du Droit à la concurrence

Connaître les fonctions et attribution de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie

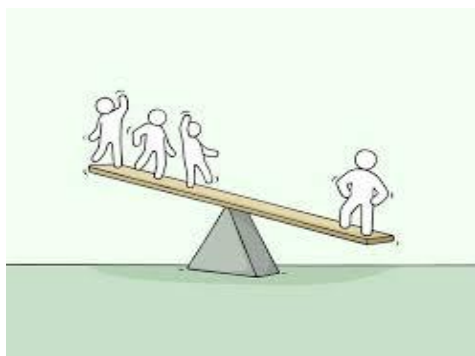
Mettre en place les pratiques concurrentielles adaptées

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.



## PROGRAMME

### Le Droit de la concurrence applicable en Nouvelle-Calédonie

- Présentation des grands principes du Droit de la concurrence
- La Loi du pays du 24 octobre 2013
- Les autres arrêtés
- La réglementation des prix
- Les pratiques anticoncurrentielles
- Les pratiques restrictives et les pratiques prohibées (entente, abus de position dominante)

### L'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie-gendarme calédonien de la réglementation

- Statut et fonctionnement de l'autorité
- Les conditions de protection du secret des Affaires
- Les infractions au droit de la concurrence et les sanctions applicables
- Les autres institutions (tribunaux)

### Ressources pédagogiques

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.

De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour

l'accompagnement tout au long du processus.

Les Formations du Groupe Atout Plus sont réalisées par sa filiale la SARL ATOUT BUSINESS référencée DFPC : N°988/0532/16R. Cet enregistrement ne vaut pas agrément du Gouvernement Calédonien.

**Contact :** ATOUT PLUS GROUPE – 35 rue Porcheron, Nouméa, Q. Latin  
Tel +687.24.38.66 - formation@atoutplus.nc - www.atoutplus.nc